

Question écrite du 16 septembre 2026 de Mme Yasmine Menétrey: «Etat des chaussées et des trottoirs en ville de Genève: quels contrôles et quelles mesures pour garantir la sécurité des usagers?»

Plusieurs rues, carrefours et trottoirs de la ville de Genève présentent des dégradations importantes. Les photographies jointes à la présente question, prises dans le secteur de Plainpalais, montrent notamment des trous, fissures, affaissements et déformations de la chaussée sur des axes très fréquentés.

Ces dégradations peuvent représenter un danger particulier pour les cyclistes, les conducteurs de scooters et les motocyclistes. Une roue qui se prend dans un trou, une fissure importante, une ornière ou un affaissement peut provoquer une perte d'équilibre et une chute.

Les piétons peuvent également être concernés lorsque les trottoirs, passages piétons ou autres parties du domaine public présentent des trous, des pavés descellés, des affaissements ou d'autres irrégularités. Ces situations peuvent notamment être problématiques pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite (PMR).

L'entretien de la chaussée et des trottoirs ne relève donc pas uniquement d'une question de confort, mais aussi de sécurité et de prévention des accidents.

Au vu de ces constats, je remercie le Conseil administratif de bien vouloir répondre aux questions suivantes:

- comment la Ville de Genève organise-t-elle la surveillance et le contrôle de l'état de ses rues, chaussées, carrefours, trottoirs et passages piétons?
- À quelle fréquence ces contrôles sont-ils effectués?
- Quels critères permettent de déterminer qu'une dégradation nécessite une intervention urgente, une réparation ponctuelle ou une réfection complète?
- Les dégradations visibles sur les photographies jointes, prises dans le secteur de Plainpalais, sont-elles déjà connues des services compétents? Si oui, quelles interventions sont prévues et dans quels délais?
- Comment explique-t-on que des trous, fissures ou affaissements importants puissent subsister sur des axes et carrefours très fréquentés?
- Combien de rues, carrefours ou tronçons de chaussées en ville de Genève nécessitent actuellement une intervention importante ou une réfection en raison de leur état?
- Combien de trottoirs, passages piétons ou autres cheminements piétons nécessitent actuellement une intervention importante en raison de leur état?

- La Ville dispose-t-elle d'un inventaire, d'une cartographie ou d'un programme de suivi permettant d'identifier les chaussées et trottoirs dégradés et de planifier leur réfection?
- Lorsqu'un trou ou une autre dégradation présente un danger immédiat pour les cyclistes, scooters, motocyclistes ou piétons, existe-t-il une procédure permettant une sécurisation ou une réparation provisoire rapide dans l'attente des travaux définitifs?
- Combien d'accidents de la circulation ont été enregistrés au cours des cinq dernières années sur le territoire de la Ville de Genève, avec comme cause principale ou concomitante un mauvais état local de la route, notamment des nids-de-poule, trous, fissures, affaissements ou ornières?
- Parmi ces accidents, combien ont entraîné des blessures et combien ont impliqué des cyclistes, conducteurs de scooters, motocyclistes ou autres usagers de deux-roues?
- Combien d'accidents ou de chutes de piétons ont été enregistrés au cours des cinq dernières années sur le territoire de la Ville de Genève et attribués, totalement ou partiellement, à un mauvais état de la chaussée, d'un trottoir ou d'un passage piéton?
- Parmi ces accidents ou chutes de piétons, combien ont entraîné des blessures et combien ont concerné des personnes âgées ou des PMR, lorsque cette information est disponible?
- La Ville tient-elle des statistiques distinctes concernant les chutes de piétons liées aux trous, fissures, affaissements, pavés descellés, bordures dégradées ou autres défauts du domaine public?
- Dans combien de cas d'accidents ou de chutes liés à l'état du domaine public la Ville avait-elle déjà reçu un signalement concernant le défaut concerné avant la survenance de l'accident?
- Combien de signalements concernant des trous, fissures, affaissements ou autres dégradations de chaussées et de trottoirs la Ville a-t-elle reçus au cours des trois dernières années?
- Quel est le délai moyen entre un signalement et une première intervention de sécurisation ou de réparation?
- Quel montant la Ville consacre-t-elle chaque année à l'entretien et à la réfection des chaussées et trottoirs? Ce budget permet-il de répondre à l'ensemble des besoins actuellement identifiés?

L'état de certaines chaussées et de certains trottoirs mérite une attention particulière lorsqu'il est susceptible de provoquer une chute ou un accident.

Il paraît dès lors important de connaître non seulement la manière dont la Ville contrôle et entretient son domaine public, mais également le nombre d'accidents ou de chutes

effectivement liés à un mauvais état de la chaussée ou des trottoirs, ainsi que les délais dans lesquels les défauts dangereux sont corrigés.

L'entretien de nos routes et de nos trottoirs n'est pas seulement une question de confort: il s'agit avant tout d'une question de sécurité pour l'ensemble des usagers.

